

Collectif « Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat »

Fiche argumentaire Budget UTCATF

Site : <https://www.toucheapasamaforet.eu/>

Contact : stop.biocarburants.lacq@gmail.com

E-CHO suscite à raison beaucoup de questionnements très légitimes tels qu'ils sont consignés dans nombre de cahiers d'acteurs. Tellement d'axes de critiques qu'on pourrait s'y perdre ! Mais il y en a un prioritaire à notre sens. Un qui doit être tranché au cours de la suite de la concertation continue, en accord avec l'engagement pris par les garantes lors de la conférence de clôture de cette première phase :

« Existera t il vraiment des émissions évitées à remplacer le kérosène fossile par celui de BioTJet ou le remède est-il pire que le mal ? »

Cette question du bilan carbone contre-productif revient en effet dans l'écrasante majorité des contributions et échanges de la concertation préalable.

Elyse Energy admet que la seule de source carbone pour reconstituer la molécule de kérosène fossile vient du bois et que ce carbone ne sera pas compté dans l'analyse de cycle de vie pour démontrer, auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), l'objectif de -70% d'émissions vs celles du kérosène fossile.

Elyse Energy, à plusieurs reprises, répond à cette critique en assurant qu'il n'y aurait pas de comptabilité cachée, qu'Elyse suit la réglementation, et que ce n'est pas un problème car ce carbone non comptabilisé sera reflété dans le fameux budget UTCATF (Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie). Comme c'est pratique ! Elyse Energy admet qu'elle évitera de compter la majorité des émissions carbone et que c'est la France (et les contribuables) qui le prendront à leur charge en dégradant le bilan national dans notre reporting national vers l'ONU.

La CNDP devra donc démontrer, grâce à une expertise scientifique indépendante comme elle s'y est engagée devant les citoyens, que le carbone du bois n'entrant ni dans la comptabilité du fournisseur de bois, ni dans celle d'Elyse Energy, mais dans celle de la France, influencerait ou non sur le caractère "décarbonant" affiché par E-CHO.

Appuyé par le point de vue d'un ingénieur aéronautique, notre raisonnement est le suivant à moins que l'on nous démontre le contraire :

« BioTJet produira un carburant de substitution qui émettra plus de CO₂ que le combustible fossile auquel il doit se substituer, tout en agissant dans le même temps, compte tenu des volumes de bois nécessaires, au moins tout aussi négativement sur les capacités de résilience de puits de carbone que sont encore les forêts du Sud-Ouest. Le tour de force d'agir simultanément dans le mauvais sens sur les 2 plateaux de la balance qu'on cherche à équilibrer au nom de la transition. Et tout cela grâce au mythe obscurantiste de la neutralité carbone du bois-énergie inscrit dans la loi européenne et française. »

En vous remerciant de poursuivre la transparence et la qualité de cette pré-concertation lors de la concertation continue.

